

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MULTI-BOND HT**

Code du produit 86668

UFI: N294-8064-N002-GWR1

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

Emploi de la substance / de la préparation Colle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL

Building Quatre Bras

Chaussée de Malines 455/8

1950 Kraainem

T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dichlorométhane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit MULTI-BOND HT

(suite de la page 1)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9 Reg.nr.: 01-2119480404-41	dichlorométhane ☠ Carc. 2, H351; ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane liquéfié ☠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-15%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) ☠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-15%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ☠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	5-10%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Laver immédiatement à l'eau.

##### après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

##### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit MULTI-BOND HT

(suite de la page 2)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz hydrochlorique (HCl)

Phosgène

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

##### Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

10-25°C

##### Classe de stockage : 2 B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 75-09-2 dichlorométhane

VL (Belgique)	Valeur momentanée: 706 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
	Valeur à long terme: 177 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
	D;

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit MULTI-BOND HT

(suite de la page 3)

<b>74-98-6 propane liquéfié</b>		
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1000 ppm	
<b>106-97-8 butane (contient &lt; 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))</b>		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m <sup>3</sup> , 980 ppm	
<b>75-28-5 isobutane</b>		
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2370 mg/m <sup>3</sup> , 980 ppm	
· <b>Informations relatives à la réglementation</b> VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21		
· <b>DNEL</b>		
<b>75-09-2 dichlorométhane</b>		
Dermique	Long terme local	4.750 mg/kg bw/dy (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	176 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Aiguë local	706 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
	Long terme local	353 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
<b>6683-19-8 Pentaerythritol tetrakis (3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate)</b>		
Dermique	Long terme systémique	89,2 mg/kg bw/day (Travailleur)
Inhalatoire	Long terme systémique	9,5 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)
· <b>PNEC</b>		
<b>75-09-2 dichlorométhane</b>		
PNEC	130-310 µg/L (Aqua (eau douce))	
	270 µg/L (Aqua (intermittent))	
	31-130 µg/L (Aqua (marine))	
	163-2.570 µg/kg sediment dw (Sédiments d'eau douce)	
	26 mg/l (Station d'épuration)	
	173-330 µg/kg soil dw (Sol)	
<b>6683-19-8 Pentaerythritol tetrakis (3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate)</b>		
PNEC	0,04 mg/l (Aqua (eau douce))	
	0,86 mg/l (Aqua (intermittent))	
	0,004 mg/l (Aqua (marine))	
	1 mg/ml (Station d'épuration)	
	798.000 mg/kg (Sol)	

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire** :

Assurer une bonne ventilation. Si cela n'est pas suffisant, une protection respiratoire doit être utilisée pour que le niveau de vaporisation soit maintenu sous la limite du lieu de travail.

Filtre AX.

· **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit MULTI-BOND HT

(suite de la page 4)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.8$  mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux 6 &gt; 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Aérosol

- **Couleur :**

Opaque

- **Odeur :**

De type solvanté

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion :**

non déterminé

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

non applicable, s'agissant d'un aérosol

- **Inflammabilité**

Non applicable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **inférieure :**

13 Vol %

- **supérieure :**

22 Vol %

- **Point d'éclair :**

non applicable, s'agissant d'un aérosol

- **Température d'inflammation :**

605 °C

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **pH**

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

- **Viscosité :**

- **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

- **dynamique :**

Non déterminé.

- **Solubilité**

- **l'eau :**

non ou peu miscible

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

453 hPa

- **Densité et/ou densité relative**

- **Densité à 20 °C:**

1,17 g/cm<sup>3</sup>

- **Densité relative. à 20 °C**

1,20

- **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

- **Forme :**

Aérosol

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

- **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Non déterminé.

- **Teneur en solvants :**

- **solvants organiques**

585 g/l VOC

- **Modification d'état**

- **Vitesse d'évaporation.**

Non applicable.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles**

néant

- **Gaz inflammables**

néant

- **Aérosols**

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit MULTI-BOND HT

(suite de la page 5)

· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réagit avec les agents oxydants
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:  
Possibilité de formation de gaz nocif en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

<b>75-09-2 dichlorométhane</b>		
Oral	LD50	2.136 mg/kg (rat)
<b>74-98-6 propane liquéfié</b>		
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)
<b>106-97-8 butane (contient &lt; 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))</b>		
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	658 mg/l (rat)
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)
<b>75-28-5 isobutane</b>		
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues)

- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

**Nom du produit MULTI-BOND HT**

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique :

##### 75-09-2 dichlorométhane

EC50	2.590 mg/l (Activer boues) (40 mins)
LC50	4.710 ug/l (Pimephales promelas) (8 days)
LC50 (48 hr)	27 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	177-510 mg/l (Poisson)
	193 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC (28 days)	142 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC	357 mg/l (Pimephales promelas) (8 days)

##### 74-98-6 propane liquéfie

EC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	49,9 mg/l (Poisson)

##### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

EC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	49,9 mg/l (Poisson)

##### 75-28-5 isobutane

EC50 (48 hr)	69,43 mg/l (Daphnia magna)
LC50 (96 hr)	91,42 mg/l (Poisson)

##### 6683-19-8 Pentaerythritol tetrakis (3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate)

EC50 (72 hr)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50 (96 hr)	>100 mg/l (Danio rerio (Zebra fish; semistatic)) (OECD 203)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Catalogue européen des déchets

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë
HP7	Cancérogène

##### Emballages non nettoyés :

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

(suite page 8)

BE

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

Nom du produit **MULTI-BOND HT**

(suite de la page 7)

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1950 AÉROSOLS  
 · **IMDG** AEROSOLS  
 · **IATA** AEROSOLS, inflammable

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

· **Classe** 2.5F Gaz.  
 · **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**

· **Class** 2.1 Gaz.  
 · **Label** 2.1

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin :** Non

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· **Indice Kemler :** -  
 · **No EMS :** F-D, S-U  
 · **Stowage Code** SW1 Protégé des sources de chaleur  
 SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:  
 Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre:  
 Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux  
 d'habitation.  
 · **Segregation Code** SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:  
 Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de«  
 classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une  
 capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la  
 subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets:  
 Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la  
 classe 2.

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### · Indications complémentaires de transport :

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 1L  
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0  
 Non autorisé en tant que quantité exceptée  
 · **Catégorie de transport** 2  
 · **Code de restriction en tunnels** D

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)** 1L  
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
 Non autorisé en quantités exceptées

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 (6.1)

BE

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

Nom du produit **MULTI-BOND HT**

(suite de la page 8)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 59

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	40,0
NK	22,0

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 12.02.2022

Numéro de la version précédente: 6

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

(suite page 10)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 18.01.2023

**Nom du produit MULTI-BOND HT**

(suite de la page 9)

: Aérosols – Catégorie 3  
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 2  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente \***

BE